Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

Près de 10 500 sangliers abattus en Vaucluse



Selon les données publiées par l'Office français de la biodiversité (OFB) 1 015 429 sangliers ont été abattus lors de la saison de chasse 2025/2026. Une période qui s'étend précisément du 1er avril 2025 au 31 mars 2026. Ce bilan représente une hausse de 15% comparé à la saison précédente. En 20 ans, le nombre de prélèvements de sangliers a plus que doublé dans l'Hexagone.

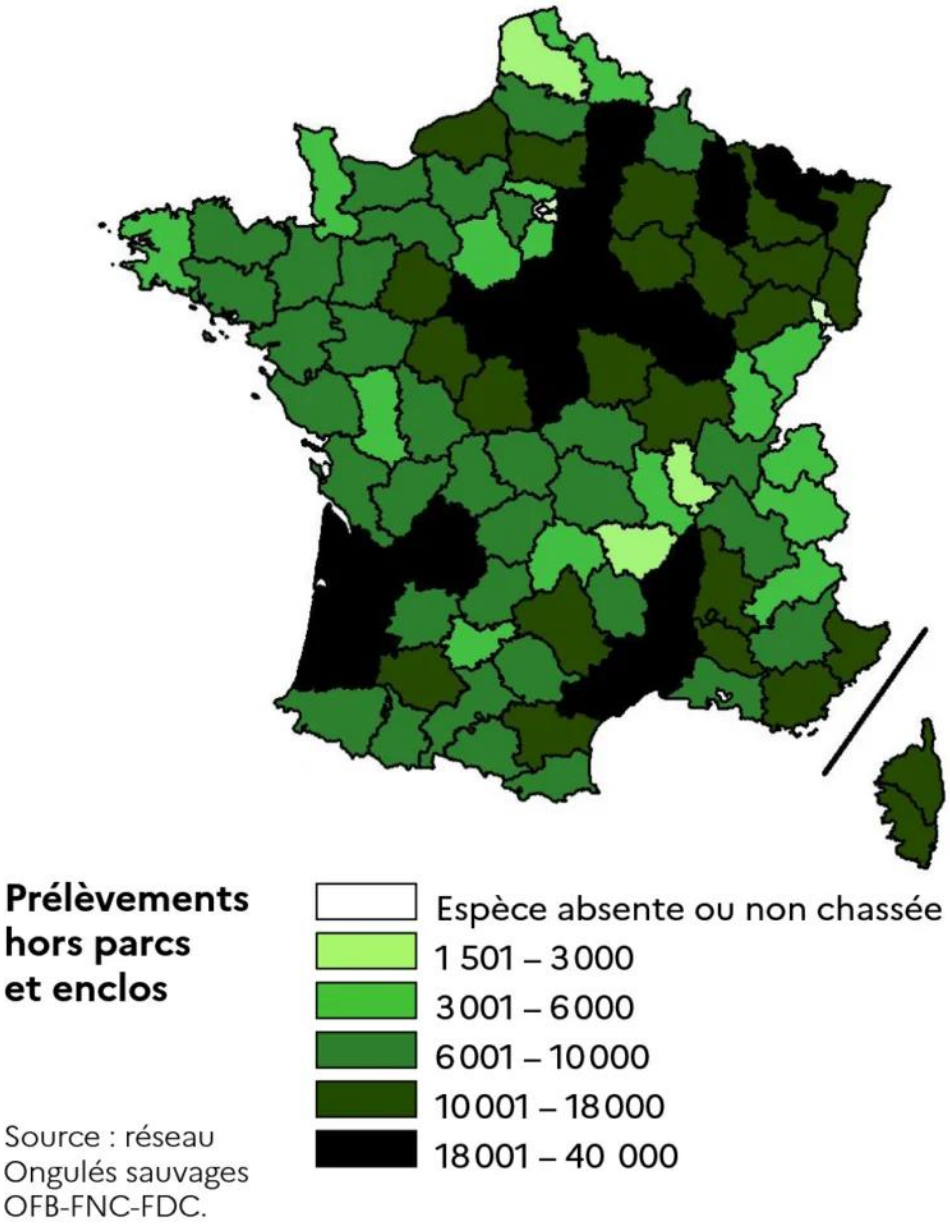
Le Gard en ligne de mire

Si l'ensemble des départements français est touché par la prolifération de cette espèce, c'est davantage dans la partie Est du pays que l'on observe les chiffres les plus importants en termes d'abattage.

Actuellement, c'est dans le Gard que l'on constate le plus grand nombre d'animaux abattus (37 544) en France. Ce total a été multiplié par 1,9 par rapport à la saison de chasse 2005/2006. Derrière, on retrouve le Loir-et-Cher (31 348), l'Ardèche (28 035), le Cher (25 199), l'Hérault (24 821), la Dordogne (23 944), la Meuse (23 301), la Côte-d'Or (22 370), le Loiret (22 058) et l'Aisne (21 357).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026



Explosion des prélèvements en Vaucluse

En Vaucluse, ce nombre s'élève à 10 445 animaux tués durant cette période de chasse 2025/2026. Comparativement à l'année précédente, le département enregistre une hausse de +31% (15e département français). Par rapport à 2005, ce nombre de prélèvements (+7 399) a été multiplié par 3,4 en 20 ans. Une des plus importantes augmentations durant cette période.

Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Alpes-Maritimes enregistrent la plus forte hausse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

française (+74%) par rapport à la saison de chasse précédente. Les Bouches-du-Rhône enregistrent, elles, la 12e plus forte hexagonale avec +32% entre 2024/2025 et 2025/2026.

DEPARTEMENT	Nombre de sangliers abattus en 2025/2026	Nombre de sangliers abattus en 2005/2006	Evolution sur 20 ans
Gard	37 544	17 734	+111,71 %
Ardèche	28 035	21 925	+27,87%
Hérault	24 821	14 630	+69,66%
Drôme	14 086	7 832	+79,85%
Var	13 811	11 605	+19,01%
Vaucluse	**10 445**	**3 046**	**+242,91%**
Alpes-Maritimes	10 178	4 573	+122,57%
Bouches-du-Rhône	9 867	3 121	+216,15%
Alpes-de-Haute-Provence	9 520	4 413	+115,73%
Hautes-Alpes	3 653	2 247	+62,57%

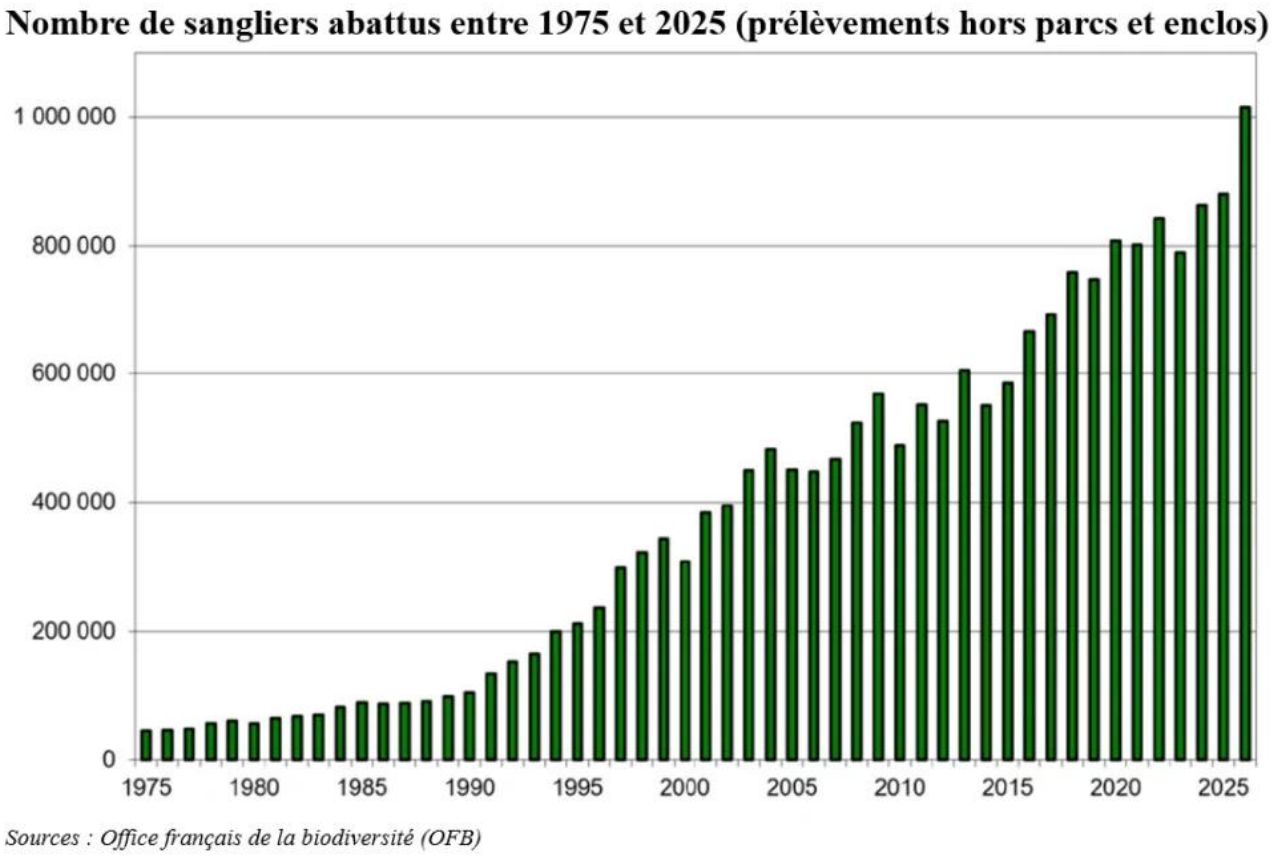
Source : Office français de la biodiversité (OFB)

Par ailleurs, sur 20 ans, le Vaucluse affiche l'une des plus fortes hausses au niveau national(voir tableau ci-dessus). Cette augmentation illustre la prolifération des sangliers dans des zones plus 'rurbaines' et agricoles comme en Vaucluse, dans le Gard (+111,71%) ou bien encore dans les Bouches-du-Rhône (+216,15%).

Il y a 30 ans, on abattait 5 fois moins de sanglier (environ 200 000 animaux tués en 1995). Ce chiffre était de moins de 100 000 en 1985 et de 50 000 en 1975. C'est dans ces années 1970 que la population de sangliers a fortement augmenté en France. Plusieurs facteurs expliqueraient : reproduction rapide, hivers moins rigoureux réduisant la mortalité des marcassins tout particulièrement, plus grand accès aux ressources alimentaires, lâchés d'animaux d'élevage par les chasseurs afin d'avoir davantage de gibier à abattre…
Selon l'OFB, l'aire de répartition des sangliers, autrefois limitée aux milieux forestiers de certains territoires, s'est ainsi étendue de 144% en 30 ans.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026



Jusqu'à 100M€ de dégâts ?

Toujours est-il que même si les sangliers ne sont pas soumis à un plan de chasse, comme peuvent l'être d'autres espèces avec un nombre minimal et maximal d'animaux à prélever chaque année, sa population fait l'objet d'un abattage sans précédent. Des prélèvements qui sont établis en fonction de décisions réunissant prises par les chasseurs, les forestiers et les naturalistes ,au sein de chaque département.

Selon la Fédération nationale des chasseurs, les dégâts agricoles liés aux sangliers atteindrait près 100M€ par an. De son côté, la SNCF a aussi comptabilisé 1 400 heurts entre trains et sangliers en 2025. Soit une hausse de +27% par rapport à 2024.

A ce jour, l'OFB estime que la population française de sangliers comprendrait entre 1,5 et 2 millions d'individus.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

Les appeaux Baud, une tradition artisanale née à Carpentras



Les appeaux Baud existent depuis les années 50. La manufacture qui fabrique de façon artisanale des appeaux a des projets de développement avec une gamme destinée aux enfants et aux amoureux de la nature. Elle mise également sur le potentiel du marché des accessoires de chiens de chasse.

Les appeaux existent à Carpentras depuis 1868 avec la famille Raymond. En 1924, deux personnes travaillant pour la maison Raymond ont quitté la société pour créer leur propre manufacture Foulquière. Il existait même un troisième fabricant Coutier qui n'a pas tenu. « En 1956, mon père Jeannot a racheté Foulquière. J'ai pris la suite en 1991. En 2015, notre société a racheté Raymond », indique Hélen Baud, le patron des appeaux éponymes. L'entreprise est désormais la seule en France à l'échelle industrielle à fabriquer des appeaux qui sont des sifflets imitant le chant des oiseaux pour la chasse ou la découverte. « L'appeau sert également à faire le son d'un animal pour en attirer un autre. Par exemple, pour faire

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

venir le renard, nous fabriquerons un appeau qui imite le mulot ou encore le lièvre ou le lapin blessé. »

La relève est assurée

Depuis février 2025, Valentin, le fils d'Hélen, a rejoint l'entreprise, après une expérience professionnelle de 10 ans dans divers secteurs d'activité. « Naturellement, j'ai décidé de venir travailler dans l'entreprise familiale. Après six mois d'activité, cela me plaît. Je découvre tous les rouages de notre entreprise artisanale. »

Les accessoires de chiens de chasse

« Nous sommes les plus gros fabricants français d'accessoires pour chien de chasse avec les colliers, les laisses et les clochettes notamment. Nos produits sont vendus dans des armureries mais également dans la chaîne de magasins de sport Décathlon. Nous travaillons sur un concept haut-de-gamme, plus cher que des produits d'importation de Chine mais d'une résistance bien supérieure et une gamme plus basique. » Laurent Badéa a rejoint l'entreprise il y a 8 ans. Il travaillait précédemment chez l'armurier Fouquet, bien connue à Carpentras. Il connaît très bien les besoins des chasseurs. « Nous avons développé ce marché encore davantage depuis l'arrivée de Laurent, avec une gamme adaptée. Cela été une réussite car il a permis une belle croissance de notre chiffre d'affaire global », explique Hélen Baud.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026



Laurent Badéa, responsable d'atelier (à gauche), a développé la gamme accessoires pour chien de chasse. ©Olivier Muselet

Une gamme pour les enfants : les Zapos

L'entreprise a décidé de développer cette autre gamme depuis 10 ans. Elle est avant tout destinée aux enfants mais également aux amoureux de la nature. « Nous avons accéléré depuis deux ans le développement de cette gamme qui représente pour nous un bon potentiel de croissance. Nous mettons à disposition des points de vente un présentoir que nous avons longuement réfléchi, avec un packaging adapté. » Cette diversification de l'entreprise est plus particulièrement gérée par Valentin Baud. Ce concept est vendu dans des magasins de jouets, chez Botanic, Gamm vert, dans certains espaces culturels Leclerc ou encore des offices de tourisme comme celui de Carpentras.

Développer le marketing

L'axe de développement de l'entreprise se situe dans le marketing, afin de se faire connaître davantage. « Nous sommes connus dans le monde de la chasse mais pour la gamme nature Zapos, nous avons encore

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

un gros potentiel de chiffre d'affaires à développer. Nous n'avons pas de force de vente salariée. Nous travaillons avec des commerciaux multicartes qui ont déjà leur ouverture dans les magasins susceptibles d'acheter cette gamme. Ces derniers ne connaissent bien souvent même pas le concept d'appeau », indique Hélen Baud. La difficulté principale de l'entreprise ne concerne pas la fabrication mais l'optimisation de la distribution de cette gamme nature.

« Les perspectives de l'entreprise sont de développer la gamme les Zapos, avec des nouveautés à lancer chaque année. Le marché des accessoires pour chien doit également retenir toute notre attention avec une grosse concurrence. La force de l'entreprise est de permettre à ses clients de n'avoir aucun stock. Nous leur assurons en effet un réassort en permanence avec une grande réactivité. »

Les appeaux

Le concept de l'appeau a été inventé par Monsieur Raymond qui était basé à Saint Didier. Il existe une partie métallique qui fait le son et une partie en bois.

La société commercialise pas moins de 225 références : 190 destinés à la chasse et 35 pour la gamme des enfants-nature. La très grande majorité des sons concerne les oiseaux mais il existe quatre appeaux pour des mammifères terrestres : sanglier, chevreuil, renard et marmotte.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026



La société a une gamme de 125 références d'appeaux. ©Olivier Muselet

Carpentras a toujours été le fief historique de la chasse aux petits oiseaux comme les pinsons qui est interdite depuis 60 ans. Il existe d'ailleurs une Place du Marché aux oiseaux dans la ville. Les gens venaient vendre les oiseaux attrapés. L'origine des appeaux se sont développées à partir de cela.

Baud en chiffres :
– **6** salariés : les deux dirigeants, un responsable d'atelier, une secrétaire et deux personnes à la production
– Chiffre d'affaires : **1 million** d'euros en 2024 en croissance régulière (le chiffre a doublé en 10 ans)
– La gamme Zapos représente **13%** du chiffre d'affaires actuellement, la gamme accessoires pour chien de chasse **30%**, et les appeaux classiques **57%**
– **100 000** appeaux, **100 000** accessoires pour chien et **35 000** clochettes sont fabriqués chaque année

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

Chasse à la campagne : Projet de gestion cynégétique 2025-2032



Consultation du public sur le projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2025-2032 et sur le projet d'arrêté réglementant la chasse pour la campagne 2025-2026.

Qu'est-ce que le Schéma départemental de gestion cynégétique ? Établi pour une durée de six ans renouvelable, le schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) est un document de cadrage de toutes les activités cynégétiques -de chasse- dans le département. Il encadre aussi bien la gestion des espèces et des milieux, que la sécurité lors de la chasse ou encore la communication entre chasseurs et usagers de la nature. Ce nouveau projet, élaboré par la Fédération des chasseurs de Vaucluse, la Chambre d'agriculture, les représentants de la propriété privée et les représentant des intérêts forestiers et contrôlé par la Direction départementale des Territoires (DDT), porte sur les six saisons de chasse, de 2025-2026 jusqu'à 2031-2032.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

Les principales évolutions réglementaires

Les principales évolutions réglementaires proposées concernent la sécurité, l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et le plan de gestion. Ce projet de schéma départemental de gestion cynégétique de Vaucluse s'accompagne d'un projet d'arrêté d'ouverture et de clôture de la chasse. En effet, l'approbation d'un nouveau SGCD nécessite une modification de l'arrêté actuellement en vigueur.

Où trouver le projet de consultation du public ?

L'ensemble des documents relatifs aux projets de SGCD et d'arrêté est disponible sur le site de la préfecture de Vaucluse ici.

Quelles sont les modalités pour prendre part à cette consultation ?

Les observations du public peuvent être envoyées, sous 21 jours à dater de la publication en date du 14 août 2025, soit jusqu'au 4 septembre 2025, par courriel à l'adresse suivante : ddt-chasse@vaucluse.gouv.fr



Copyright Freepik

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

Les détenteurs d'armes à feu vauclusiens doivent impérativement les déclarer avant la fin de l'année



La préfecture de Vaucluse informe que les détenteurs d'armes chasseurs, anciens chasseurs et tireurs sportifs ont jusqu'au 31 décembre 2024 pour créer leur compte dans le système d'information sur les armes.
« Le Système d'information sur les armes (SIA) est une plateforme numérique qui permet de gérer et suivre la détention légale des armes à feu sur le territoire et qui facilite les démarches liées à leur acquisition et détention. Au terme de son déploiement, l'ensemble des détenteurs d'armes à feu devront disposer d'un compte personnel SIA pour conserver leur droit à détenir des armes », rappelle les services de l'Etat en Vaucluse.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

À ce jour, seuls les détenteurs d'armes au titre de la chasse ou du tir sportif sont concernés par cette mesure et sont tenus d'y avoir créé un compte d'ici au 31 décembre 2024 (article 10 du décret 2024-615 du 27 juin 2024 portant diverses mesures dans le domaine des armes).

– **Publics concernés** : tous les particuliers détenant au moins une arme, disposant d'un permis de chasser (validé ou non) ou d'une licence de tir sportif.

– **Publics non concernés** : les possesseurs de fusils à canon lisse à un coup par canon acquis avant décembre 2011, pour qui l'inscription au SIA est fortement conseillée mais pas impérative tant que l'arme ne change pas de propriétaire. Les chasseurs mineurs ne sont pas non plus concernés par cette mesure.

« Cette démarche obligatoire doit être faite sans attendre, insiste la préfecture de Vaucluse. En effet, la création d'un compte personnel dans le SIA est obligatoire pour acheter une arme chez l'armurier, la vendre ou la faire entretenir. Au-delà de cette date, les détenteurs chasseurs, anciens chasseurs et tireurs sportifs non-inscrits dans le SIA seront en contradiction avec la réglementation sur les armes et seront susceptibles de faire l'objet de mesures administratives. La création d'un compte personnel dans le SIA est simple et rapide mais nécessite d'avoir accès à internet et de disposer d'une adresse mail et de documents au format numérique, notamment pour justifier son identité et son adresse. La création de compte se fait sur le site https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr depuis n'importe quel ordinateur, mobile ou tablette connectés à internet. »

Une fois leur compte créé, les détenteurs se voient attribuer un numéro SIA par le système. Ce numéro leur est personnel et les suivra tout au long de leur vie de détenteurs d'armes. Ils seront ainsi identifiés dans l'outil par les professionnels (armuriers), mais aussi par l'administration avec qui ils pourront communiquer par l'intermédiaire de leur compte personnel.

En cas de difficulté pour créer leur compte, les détenteurs peuvent se faire aider dans les points d'accueil numériques en préfectures, par la fédération départementale des chasseurs de leur département, leur club de tir ou encore en armurerie.

Depuis leur compte personnel SIA, les chasseurs et tireurs sportifs ont un accès direct à leur râtelier numérique dans lequel ils peuvent visualiser les armes qu'ils détiennent. Ils disposent ensuite d'un délai de 6 mois pour le corriger et le mettre à jour et s'assurer ainsi que l'administration dispose des bonnes informations. Ils peuvent également accéder à différentes fonctionnalités leur permettant, entre autres, de faire une demande d'autorisation en ligne, de valider l'acquisition d'une arme, d'en renseigner la perte ou le vol ou, encore, d'éditer de façon totalement autonome leur Carte européenne d'arme à feu (e-CEAF).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

Saint-Didier : partis débusquer des sangliers, les chasseurs découvrent un obus de la seconde guerre mondiale





Lundi 29 janvier dernier, lors d'une battue organisée dans le secteur des Garrigues à Saint-Didier, un chasseur a découvert un obus de mortier de la seconde guerre mondiale. L'engin, toujours armé, se trouvait à proximité de sa proie, près de la Nesque. Les forces de l'ordre, composées de la police municipale et de la Brigade de Gendarmerie de Pernes, ont immédiatement signalé l'objet à la Sécurité Civile et délimité un périmètre de sécurité.

Ce mardi matin, deux démineurs de la Sécurité Civile de Marseille ont été envoyés sur les lieux pour gérer cette situation délicate en raison du caractère instable de l'obus. Les démineurs ont procédé à son explosion sécurisée.

« Bien que la découverte de cet obus soit quelque peu insolite, elle souligne l'importance de respecter les règles de sécurité fondamentales en présence d'un tel objet historique. Alertez immédiatement la police

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

ou la gendarmerie de votre secteur, explique la municipalité de Saint-Didier. Ne touchez surtout pas l'objet. Assurez-vous de bien repérer l'emplacement de l'objet pour faciliter son repérage ultérieur. »

Une battue contre la recrudescence de sangliers

Organisée à l'initiative de la mairie de Saint-Didier, cette battue avait pour objectif de répondre aux préoccupations exprimées par les résidents des lotissements Saint-Jacques, des Cigales et des Berges de la Nesque. C'est donc dans ce cadre que la société de chasse du Beaucet a organisé la battue, en collaboration avec la brigade de Gendarmerie de Pernes-les-Fontaines et la police municipale. Au final, 5 sangliers ont été abattus.

« Ces sangliers se rapprochaient des habitations et provoquaient des dégâts dans les jardins des riverains, précise la municipalité. En cas de nouvelles plaintes, il pourrait être envisagé d'organiser une nouvelle battue pour répondre aux préoccupations croissantes des résidents. »

L.G.

40 000 sangliers tués par an dans le Gard

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026



Avec environ 40 000 sangliers tués par an depuis plusieurs années, le Gard détient le record national d'abattage de cet animal dont la population connaît une hausse exponentielle dans toute la France depuis une vingtaine d'années désormais. C'est pour cela que les pouvoirs publics et les responsables départementaux de la chasse s'inquiètent de cette prolifération et jugent indispensable de maintenir le nombre d'individus à un niveau acceptable. En effet, cette population commet des dégâts importants dans les cultures, parfois même dans les jardins en zone péri-urbaine, et contre la petite faune sauvage. Elle peut aussi engendrer des risques d'accidents de la circulation.

Interdiction de nourrir ces animaux

Dans ce contexte, la préfecture du Gard vient d'identifier 2 sites d'agrainage illégaux sur la commune de Rivières situées entre Bagnols-sur-Cèze et Alès. Pour rappel, la pratique du nourrissage contribue à développer une population excessive de sangliers. De ce fait, elle est strictement interdite dans le Gard par arrêté préfectoral depuis 2017.

« Une enquête est en cours pour identifier les responsables de ces infractions, expliquent la préfecture du Gard. Les services de l'Etat ont mandaté les lieutenants de louveterie pour une opération de destruction de sangliers. Au nom de l'intérêt général, l'objectif partagé est de les faire baisser durablement et fortement pour revenir à une situation équilibrée, préservant les cultures, les milieux et

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

la sécurité publique. » Pour les chasseurs, cette régulation doit aussi permettre de réduire les indemnisations versées au titre des dégâts agricoles.

Jusqu'à 13 000 individus prélevés en Vaucluse

Moins touchés que son voisin, le département de Vaucluse a cependant connu un triplement de la population de sanglier prélevée sur cette période. A l'orée des années 2000, près de 4 000 sangliers étaient tués en Vaucluse contre près de 13 000 pour la saison 2016-2017 avant une décrue en 2018-2019 (7 360 individus). Il semblerait notamment que l'augmentation des populations de sangliers est fortement corrélée à la production naturelle de gland en forêt. Sauf, lorsque l'on nourrit directement ces animaux comme cela a été le cas les 24 et 25 avril dernier à Rivières.

« Les sociétés de chasse, qui feraient perdurer des pratiques illégales de nourrissage, seront vigoureusement poursuivies », prévient la préfecture du Gard qui se réserve le droit de missionner à nouveau la louveterie pour des tirs administratifs sur les territoires qui ne respecteraient pas la réglementation.

Vaucluse : le député Julien Aubert à la défense de la chasse et des traditions

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026



Il y a quelques jours, Loïc Dombreval, député Les Républicains (LR) des Alpes-Maritimes proposait un « dimanche sans chasse », fustigeant ainsi, selon Julien Aubert, « la chasse, la corrida, ou encore la chasse à la glu ». Des propos regrettés par le député LR du Vaucluse, soutien de première heure à la chasse et aux pratiques rurales dans sa 5e circonscription, mais également dans le cadre des travaux parlementaires liés à la biodiversité et au climat.

« Comme je l'ai souvent dit, il y a la chasse, régulatrice de la faune sauvage, et une minorité se comporte mal : qu'on la sanctionne. On ne fait pas une journée sans automobile, parce qu'il y a des chauffards ! Arrêtons de stigmatiser la ruralité ! » Le ton est donné. Le député rappelle que condamner tout un pan des traditions locales en raison des débordements d'une minorité est une erreur. Il souligne par ailleurs la vocation de la chasse en tant que régulatrice des écosystèmes et prône une pratique « responsable et cadrée ».

Et d'ajouter : « Considérant qu'il y a une totale différence d'approche de la ruralité entre la vision de M. Dombreval et la mienne, je plaide pour une clarification auprès de Renaud Muselier, à l'approche des prochaines échéances électorales. »

Pour l'heure, la cour de justice européenne s'oppose à la chasse à la glu en France. Le Conseil d'État

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

avait posé la question à la justice européenne suite à deux recours formulés par la Ligue de protection des oiseaux et One Voice, réclamant l'abolition de cette pratique traditionnelle en Provence. En cause : la méthode de capture avec la glu, piégeant ainsi toutes les espèces confondues, et pas uniquement des grives.

Les chasseurs ont du cœur pour la Banque alimentaire de Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026



A l’occasion des fêtes d’année, l’association Interprochasse a offert 240 faisans et 240 terrines de gibier à la Banque alimentaire (BA) de Vaucluse et aux associations partenaires. Ce don, réalisé dans le cadre de l’opération ‘Les Chasseurs ont du cœur’ initiée depuis 2013 et renouvelée chaque année depuis lors, « a contribué à améliorer les repas de fin d’année des bénéficiaires de l’aide alimentaire dans le département », explique la BA84. « Les Banques Alimentaires accordent une grande importance à la qualité de l’aide

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

alimentaire distribuée et à l'équilibre nutritionnel, poursuit l'association présidée par Anne Paly. Fine et savoureuse, la viande de faisan apporte plus de 30% de protéines. » Créée il y a 25 ans, la BA 84 regroupe plus de 500 bénévoles intervenant auprès de 33 000 bénéficiaires via plus de 70 associations caritatives de Vaucluse. Pour sa part, Interprochasse comprend 11 membres représentant l'ensemble des acteurs de la filière de la chasse en France (chasseurs, éleveurs de gibiers ; armuriers…).